

Compte-rendu de la réunion publique du 12/03/20

Quelques réflexions...



Sous l'angle du patrimoine, de l'environnement et de la bonne humeur...
Ne ratez pas les pages 9, 10, 11 et 35!

Capture audio



10 mn 24 secondes:

« Que tout cela se déroule dans un climat de bonne humeur, d'écoute et de courtoisie »

Note DAGO: ne pas hésiter à demander la capture audio pour vérifier les faits

00:10:24

02:17:10

Capture audio:



Capture audio:

16 mn 28 secondes :

« Evidemment, il va falloir que nous fassions évoluer notre gouvernance en développant l'écoute... »

« Dans 10 ans Ville-d'Avray sera aussi exemplaire par son mode de gouvernance ».

28 mn 16 s :

« J'ai une vraie passion pour la coopération »



Capture audio:

« Nous avons écoutés les citoyens et les grands thèmes (3) qui remontent sont : » (20 mn 50 s et suivantes)



1. Les déplacements (bus, vélo, à pied... et la sécurité des enfants autour des équipements publics).
2. Et puis bien évidemment un sujet qui est revenu de manière très très forte est la question de la **verdure en ville**.
3. Un autre sujet sur lequel j'ai entendu de nombreux grondements (...) c'est la question de la **densification urbaine**.

« Et puis évidemment (...) la question de la préservation de votre environnement et de votre cadre de vie, dont je disais à quel point il est précieux et important (...) ça a vraiment été les **questions les plus sensibles** »



Capture audio Cœur de Ville:

- « Pour tous les projets structurants nous organiserons de **véritables consultations citoyennes** ».
Note DAGO: enfin! Mais cette palinodie à l'avant-veille des élections est-elle crédible?
- Centre-ville (41 mn 45 s et suivantes):
 - « Comment comptes-tu, avec ton équipe, valider la décision finale? ». Réponse: « reprendre à la base les intentions programmatiques, le périmètre et les moyens de la mise en œuvre ».
Note DAGO: référendum? ... ou juste encore des questionnaires, des débats et des échanges, sans vote pour faire le clair sur la préférence des dagovéraniennes et dagovéraniens ? Discuter des « intentions programmatiques », n'est-ce pas juste discuter de ce qu'on va mettre dans les bâtiments? Quid si les dagovéraniens et dagovéraniennes ne veulent pas de ces bâtiments?
 - « Nous avons choisi... pardon... nous avons imaginé un montage qui nous permettrait de faire financer la *rénovation* des équipements... » Note DAGO: rénovation de quels équipements?
 - « On va reprendre le projet étape par étape en vous permettant de compr... d'entrer plus à fond dans les intentions, dans le pourquoi ». Note DAGO: le public comprend surtout que le « pourquoi » ne saurait systématiquement justifier le « comment », la fonction d'un bâtiment n'excusant pas ses faiblesses architecturales.

Capture audio Cœur de Ville:

41 mn 45 s : « On ne construira qu'à des endroits où c'est déjà construit, où il y a déjà du béton »



Là, effectivement, DAGO ne comprend pas trop...

?



Capture audio, communication et nouvelle gouvernance:



- « ... J'ai beaucoup appris à votre contact, dans des échanges de vive voix, c'est-à-dire dans des échanges que **le numérique** ne peut pas remplacer... » (19 mn 30 s).
- « Autre chose que j'ai relevé c'est à quel point notre communication était importante et qu'il y avait un véritable enjeu à avoir **la bonne communication, à propos**, au bon moment » (20 mn 05 s).
- « En s'appuyant sur tout ce que **le numérique** permet de faire » (26 mn 01 s).

Note DAGO: parlons du numérique !



Voir pages suivantes, **édifiantes**.



De : **Aline de Marcillac**
 Envoyé le : mercredi 11 mars 2020 08:25
 Objet :Fwd: COURRIER COMITE ANTI FAKE

Bonjour à tous,

La ville fait l'objet d'une campagne de calomnie et de **désinformation**, notamment menée par l'association **Dagoverana** qui se prétend la garante de la protection de l'environnement de la ville. Ces messages semblent circuler largement par mail, c'est la raison pour laquelle je vous les transmets en vous invitant à les relayer auprès de vos proches, en espérant contacter ainsi le plus grand nombre de personnes.

Nous vous transmettons trois documents :

- un courrier du **Comité Citoyen Anti Fake News** qui a été créé (note **DAGO: par qui?**) pour faire le clair sur ce qui circule sur les réseaux sociaux.



- les 2 power-points que **Dagoverana** a diffusés, commentés par ce même comité.

Je vous remercie par avance, et **n'hésitez-pas à me poser des questions si besoin.**

Bien amicalement,

Aline

NB: le besoin s'étant fait sentir, DAGO a bien tenté de poser une question lors de la réunion du 12/03/20... avec le succès que l'on verra plus loin 😊

ANALYSE PAR LE COMITE CITOYEN ANTI-FAKE NEWS DES COMMUNICATIONS DE **DAGOVERANA** (relayé par Mme de Marcillac, en toute « objectivité », notes DAGO en rouge)



L'association **Dagoverana** communique massivement auprès des Dagovéranien pour attaquer la Ville sur l'urbanisme et l'environnement. *Attaquer? Non: rétablir la vérité.*

Les élus municipaux travaillent en partenariat avec **toutes** les associations attachées à l'environnement (ADEVAM, ATEEVA, EFR, ESPACES, LPO, Association Des Amis Des Forêts de Versailles et fausses-Reposes, ARBRES, Incroyables Comestibles, Amaterre, etc. *Toutes? Et DAGO? Encore une fake news! DAGO est pourtant la première association de défense de l'environnement et du patrimoine à VDA. Et il est d'ailleurs permis de se poser la question: « Pourquoi DAGO plus que toute autre? »*). Pour autant, nous nous interrogeons sur le **manque d'objectivité** de la communication actuelle de **Dagoverana** qui n'incite pas au dialogue. ... *comprendre: « ... qui refuse d'être instrumentalisée »*.

Pour servir sa démonstration sur la nécessité de replanter des arbres, **Dagoverana** utilise des images du permis de construire proposé par la société Emerige sur la parcelle Beaumarié. Est-il encore besoin de rappeler que ce permis de construire a fait l'objet de trois refus consécutifs en 2017, 2018 et 2019 par la Ville, dont le dernier pour défaut d'insertion dans le site ? *Sous la pression de qui ?*

Concernant le projet 38 avenue Thierry, **Dagoverana** n'a certainement pas pris la peine de venir elle-même vérifier le PC accordé en mairie, puisque l'arbre dont elle prédit l'abattage certain est préservé dans le projet, alors même qu'il est situé en dehors de l'Espace vert protégé. *Réponse déjà apportée...*

Surtout, **Dagoverana** évoque essentiellement des sujets qui dérangent des particuliers, et qu'il faut bien entendu entendre : la vue qu'ils ont de chez eux, leur ensoleillement, la prétendue perte de valeur de leur bien (ce qui reste à démontrer). Mais nous relevons que sous couvert de cette association, **Dagoverana** ne prône pas réellement la transition écologique (*les carottes du potager...*), mais la sauvegarde d'un entre-soi qui conduira la ville à l'immobilisme et donc à son déclin. *Réponse déjà apportée...*

Protéger ne signifie pas entraver, mais, nous semble-t-il *Encore un avis qui n'est pas du ressort d'un comité anti-fake news!*, prendre en compte les intérêts collectifs qui permettront à la ville de faire face aux conséquences du dérèglement climatique et aux divers enjeux sociaux et économiques dont elle a la responsabilité.

Nous constatons que cette association, par la voix de son président, utilise la critique permanente (parfois proche d'ailleurs de la diffamation *le plus simple serait de demander au juge pour savoir*), instrumentalise l'opinion *Ça ne s'appelle pas tout simplement parler aux gens pour les informer?*, revendique un dialogue qu'en réalité, elle entrave, et n'émet aucune proposition. *Réponse déjà apportée...*

Comité Citoyen Anti Fake News - Ville-d'Avray

Groupe Public

À propos

Discussion

Membres

Évènements

Photos

Fichiers

Séance vidéo

Chercher dans groupe

Raccourcis

Comité Citoyen Anti Fa...



Louis Pierre

Membre fondateur

Ajouté par Comité Local Anti Fake News - VDA à 2 mars 2020

Licence droit public - sciences po chez Institut Catholique de Paris

Ajouter

**Besoin d'explications?
Ce comité n'est donc pas « citoyen »,
mais politique.**



Elections municipales de Ville-d'Avray

Home Le programme Les vidéos L'équipe Comité de soutien Vos questions

Découvrez l'équipe de Ville-d'Avray

Tous les jours vous allez pouvoir découvrir progressivement les 33 membres de l'équipe Vivons Ville d'Avray. Rassemblée autour d'**Aline de Marcillac**, cette équipe est constituée de femmes et d'hommes experts dans leur domaine de compétence. Ayant ou pas déjà exercé des responsabilités de conseillers municipaux, aimant Ville-d'Avray, jeunes, salariés, entrepreneurs, retraités, ils ont tous en commun le désir de s'investir dans le projet Vivons Ville d'Avray pour une **Ville Durablement Attractive**.



Aline de Marcillac

Aline de Marcillac, Maire sortante.
52 ans, mariée, 4 enfants, psychopraticienne.

Mon engagement pour Ville-d'Avray est avant tout humaniste.
Je crois que c'est par notre capacité à coopérer à l'échelon local que nous relèverons les défis actuels, notamment la transition écologique et la réconciliation de la société.

Louis Pierre



Originaire de La Rochelle, j'ai suivi mes parents à Ville-d'Avray il y a 5 ans. J'y ai trouvé un cadre de vie incroyable pour une telle proximité avec Paris, ce qui m'a immédiatement séduit. J'étudie à Paris depuis maintenant 3 ans en double licence droit public – sciences pos. Réserviste dans la gendarmerie nationale le week-end et agent temporaire de police municipal l'été, je me suis également investi dans la vie associative particulièrement riche de Ville-d'Avray dès mon arrivée.

Capture audio, le PLU:



« Ceux qui laissent croire que nous pourrions avoir à Ville-d'Avray un PLU qui réduirait les droits à construire vous mentent » (47 mn 20 s).

Note DAGO (*en bref, car il y aurait trop de choses à dire*):

- **Le premier grief** que nous avons à l'endroit de la mairie est de **ne pas avoir dit les choses clairement** au public lors de la présentation du projet de PLU en avril 2013 (nous l'avons déjà démontré, nous n'y reviendrons pas) et d'avoir adopté un PLU dont nul n'aurait voulu si chacun avait été éclairé.

En effet, « lister les possibilités foncières » (thème 4 ci-contre) ne laissait en rien présager qu'on allait changer les règles pour favoriser la promotion immobilière, et cela à peu près partout sur la commune.

Du POS au PLU : principaux points de différenciations

- **Thème 1** : Protéger strictement la forêt de Fausses-Reposes et les Etangs de toute urbanisation.
- **Thème 2** : Dans la ville, protéger notre patrimoine historique, naturel et architectural.
- **Thème 3** : Faciliter l'implantation d'activités économiques et commerciales là où c'était interdit dans le POS.
- **Thème 4** : Accompagner les obligations de constructions de logements, notamment aidés, en listant les possibilités foncières.

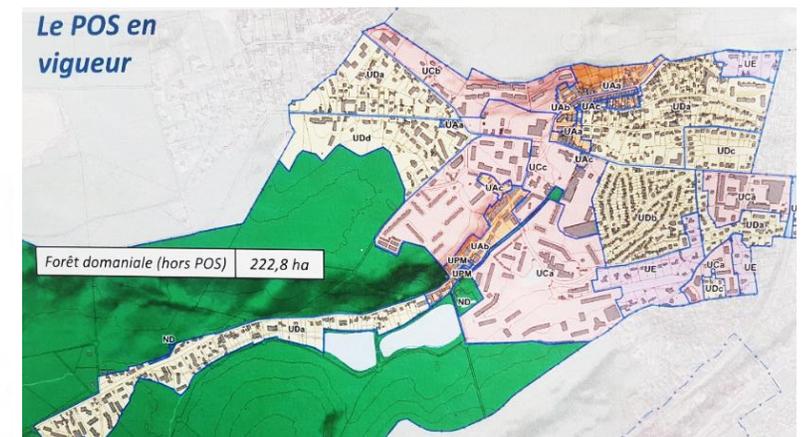
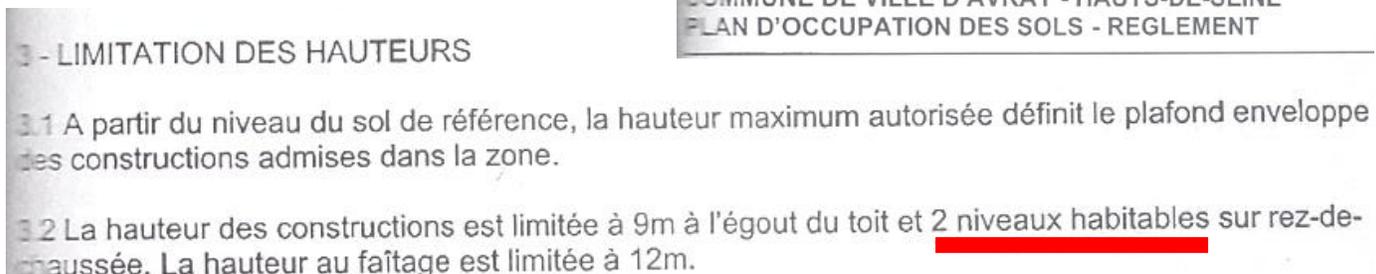
Capture audio, le PLU:



« Ceux qui laissent croire que nous pourrions avoir à Ville-d'Avray un PLU qui réduirait les droits à construire vous mentent » (47 mn 20 s).

- En particulier la mairie n'a, lors de la présentation du projet de PLU en avril 2013, nullement expliqué que le PLU allait (à en croire l'interprétation qui en est faite par elle aujourd'hui), dans certaines zones et non des moindres, permettre de construire plus haut. Prenons l'exemple de la **zone UD**, zone largement répartie sur la commune (en jaune ci-dessous).

Le POS n'autorisait que 2 niveaux sur rez-de-chaussée ! (= 2 étages)



Capture audio, le PLU:



« Ceux qui laissent croire que nous pourrions avoir à Ville-d'Avray un PLU qui réduirait les droits à construire vous mentent ».

- **Le second grief** est que la mairie aurait pu s'abstenir d'une modification de son PLU, votée le 18 décembre dernier et qui, de l'aveu du Commissaire-Enquêteur (ci-dessous) est « densificatrice », alors que les choses n'ont, une fois de plus, jamais été présentées de cette manière au public:

Les principales raisons, pour lesquelles le projet de modification n°1 du PLU de Ville d'Avray soumis à enquête a été initié, proviennent soit de :

- La nécessaire mise en compatibilité des PLU avec les normes de stationnement du PDUIF
- La volonté du gouvernement de densifier certaines zones de la métropole du Grand Paris

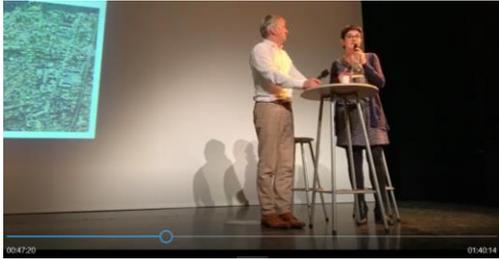
Sur sollicitation de Mme Aline de MARCILLAC, Maire de Ville-d'Avray, et en vertu de l'article L153-37 du code de l'urbanisme, M. Pierre-Christophe BAGUET, Président de GPSO, a engagé une procédure de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Ville-d'Avray.

Enquête publique portant sur le projet de
modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de
Ville d'Avray

Enquête N° E19 000 049/95 prescrite par
arrêté n° A2019/37 du 29 juillet 2019
du Président de l'Établissement Public Territorial GPSO
Monsieur P.C. BAGUET
et réalisée du
lundi 9 septembre 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus.

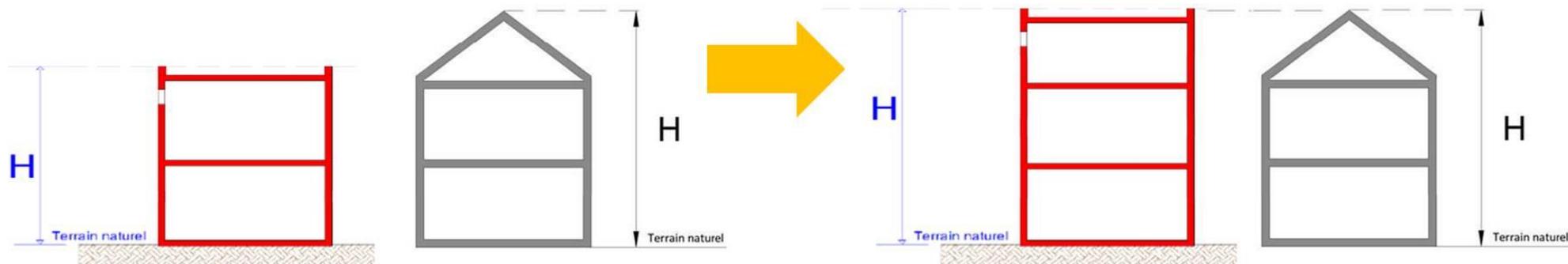
Conclusions et Avis motivé
du Commissaire-Enquêteur

Capture audio, le PLU:

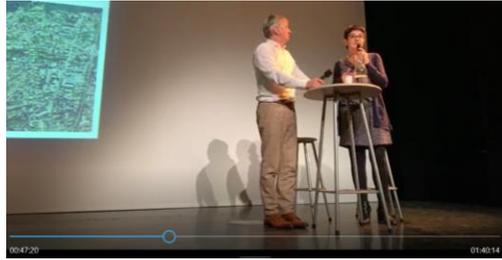


« Ceux qui laissent croire que nous pourrions avoir à Ville-d'Avray un PLU qui réduirait les droits à construire vous mentent ».

- **Le troisième grief** est que l'impact de cette récente modification est systematiquement minorée, dans une même logique obscurantiste, comme nous le verrons encore en page 32. Elle entérine notamment le fait que, quelque soit le nombre de niveaux, les toits plats puissent monter aussi haut que les toits à pentes ce qui, loin de réduire les droits à construire les augmente, favorisant la promotion immobilière:



Capture audio, le PLU:



49 mn 30 s: « Nous refusons également les projets qui proposent une construction d'un collectif dans une zone résidentielle (...) lotissements qui sont protégés par des cahiers des charges (...) de manière à intégrer toutes les prescriptions de leurs cahiers des charges dans un **PLU qui serait à nouveau modifié**, sachant qu'une modification de PLU ça prend à peu près 1 an à 18 mois (...) il faut donc s'attendre à une modification du PLU courant 2021. »

- **Le quatrième point** n'est pas un grief mais une triple réflexion:

- Modifier un PLU pour empêcher les collectifs dans les zones résidentielles n'est rien d'autre qu'une réduction des droits à construire. **Il est donc possible de réduire, ici ou là, les droits à construire.**
- Pourquoi s'en soucier juste après avoir procédé à une modification (18/12/19) allant dans le sens inverse ? **Quelle crédibilité??**
- Quid des zones résidentielles non protégées par un cahier des charges? Laissées à l'appétit des promoteurs?

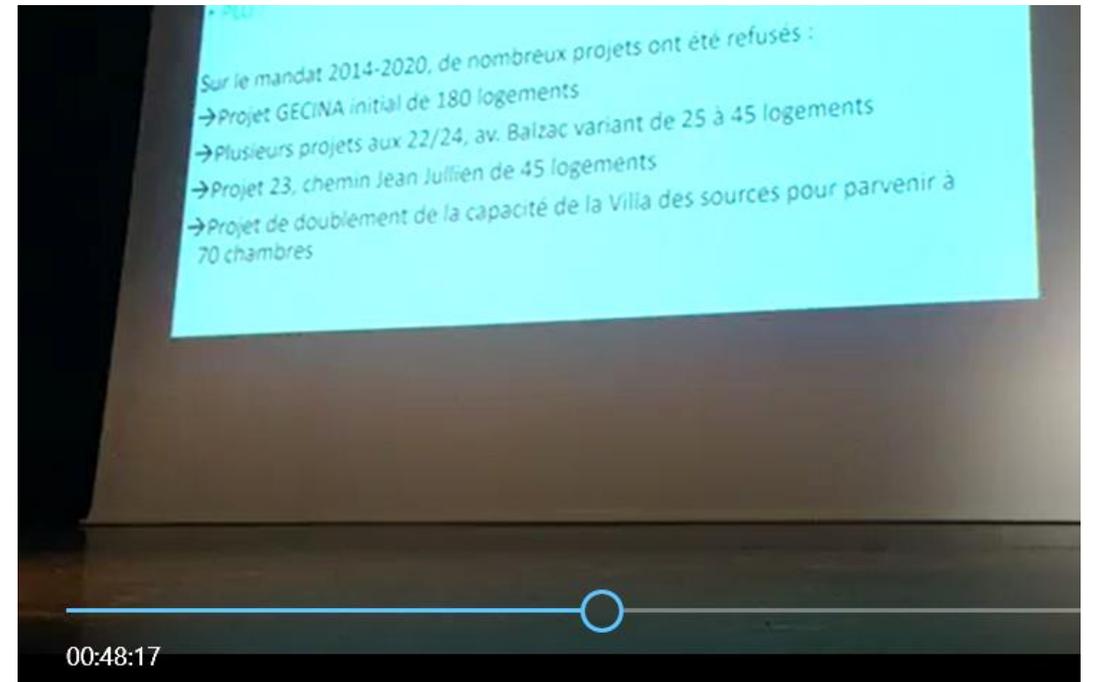
Capture audio, les permis:

48 mn 17 s : « On vous parle de ceux acceptés, pas de ceux refusés, le plus emblématique étant celui de la **parcelle Beaumarié / projet Emerige**. Nous avons pu refuser trois fois le permis de construire en nous appuyant, en tout cas pour la dernière fois, sur la charte architecturale et paysagère et **l'article 11 du PLU qui parle uniquement d'insertion dans le site** ».

Note DAGO: oui, *c'est assurément une bonne chose que les trois demandes de permis aient été refusées.*

Nous sommes cependant un tantinet agacés de voir cet exemple transformé en argument de campagne, alors que sans la détermination des riverains ce projet, tel que présenté ci-contre (même hauteur mais 3 étages, erreur de représentation), serait à n'en pas douter déjà construit.

Seule la détermination des riverains y a fait obstacle, **sous la menace de recours tout à fait fondés.**



Capture audio, les permis:

12 mn 50 : « Le rôle d'un maire (...) c'est de **vous défendre** ».

Note DAGO: dans le cas du projet Emerlge, ce sont **les riverains qui se sont d'abord défendus tout seuls** et ont suggéré le recours à l'article 11 du PLU bien avant d'être enfin entendus!

Nota: nous savons que la publication d'échanges de mails ne plait guère en haut lieu, c'est pourtant la seule manière de prouver nos dires, et nous y aurons recours aussi souvent qu'il le faudra:

De : BOURHIS Jean-Marc

Envoyé : mercredi 16 juin 2018 13:21

À : 'lemaire@mairie-villedavray.fr' <lemaire@mairie-villedavray.fr>

Cc : Aline de Marcillac (aline.de-marcillac@orange.fr) <aline.de-marcillac@orange.fr>; 'Malain' <gmalain@gmail.com>

Objet : RE: Projet Beaumarié

Quelques indiscretions nous laissent supposer que la mairie **s'apprête à délivrer le permis.**

Suite page suivante...



Capture audio, les permis:

De : BOURHIS Jean-Marc
Envoyé : samedi 21 février 2018 15:17
À : 'lemaire@mairie-villedavray.fr' <lemaire@mairie-villedavray.fr>
Cc : Aline de Marcillac (aline.de-marcillac@orange.fr) <aline.de-marcillac@orange.fr>
Objet : RE: Projet Beaumarié
Importance : Haute

Dans la suite de nos précédents échanges nous souhaitons maintenant compléter votre information sur le caractère disproportionné et déraisonnable de ce projet, qui ne permet assurément pas une bonne intégration à son environnement, au sens de l'article 11 du PLU.

De : BOURHIS Jean-Marc
Envoyé : mercredi 27 décembre 2017 12:44
À : 'lemaire@mairie-villedavray.fr' <lemaire@mairie-villedavray.fr>
Objet : RE: APRES LA REUNION PUBLIQUE, suite... (229 rue de Versailles / Beaumarié)

A l'attention de Madame Bouté et Madame Curt.

De manière générale d'ailleurs (hors végétaux), ce qui nous a été présenté jusqu'à ce jour ne permet pas d'apprécier réellement **l'insertion du projet dans le site, PLU art. 11.**



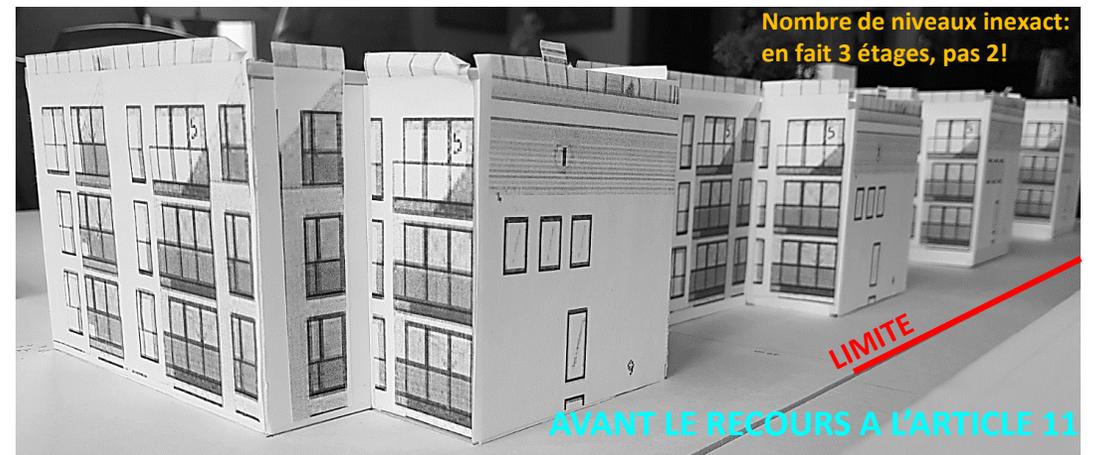
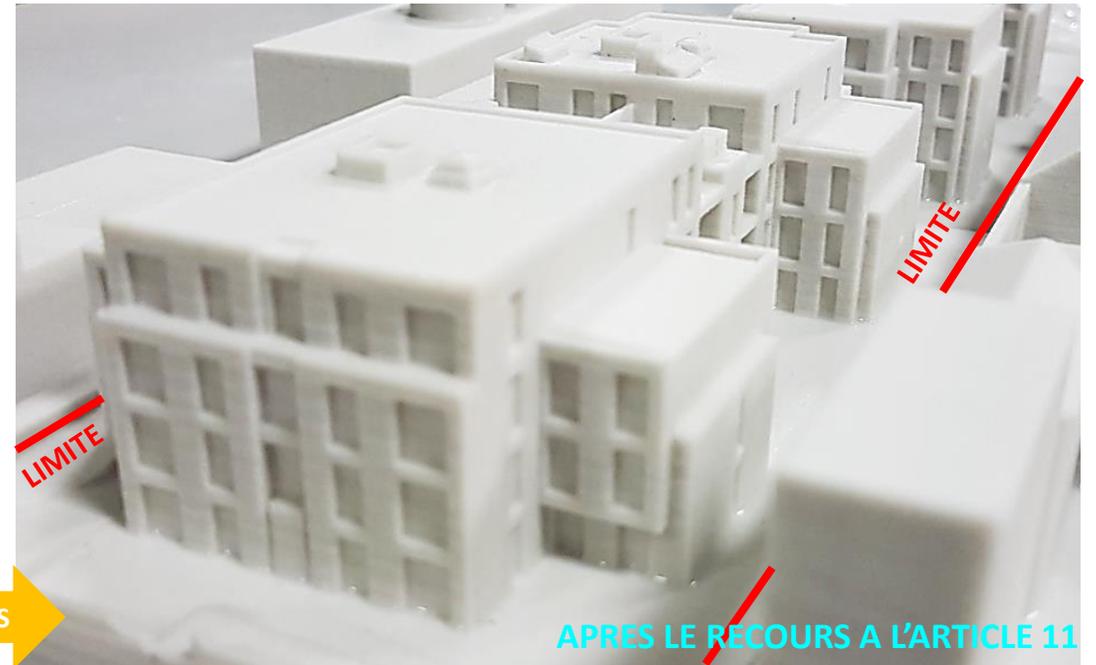
Capture audio, les permis:

12 mn 50 : « Le rôle d'un maire (...) c'est de **vous défendre** ».

Note DAGO: par ailleurs, nonobstant **l'article 11 du PLU**, les progrès restaient, le 12 mars, encore très relatifs entre la première version et la toute dernière présentée, voir ci-contre: **Pas de quoi s'en glorifier!**

La dernière version présentée en mars n'atteint pas « le taquet de constructibilité de la parcelle » (47 mn 20 s), elle serait donc « acceptable », « raisonnable »?

Les riverains s'épuisent encore à discuter avec le promoteur et la mairie attend un accord entre eux pour avaliser le **ènième** projet qui sortira et qui restera, quoi qu'il en soit et comme on le voit en haut à droite, très mal inséré dans le site (trop proche des limites), **l'article 11 ne pouvant contredire fondamentalement le règlement du PLU... qui donne des droits à construire!**



Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Février 2020



Réfection de la digue des étangs par le Centre des monuments nationaux

LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Les étangs de Corot sont constitués du Vieux étang, situé en amont, et de l'étang Neuf en aval. Ils communiquent entre eux par des ouvrages de régulation et sont tous deux délimités par des digues amovibles. Le site s'étend sur près de 7 ha, abrite une flore et une faune diversifiées et forme un espace naturel très apprécié par le public. Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, assure la conservation et l'ouverture au public de plus de 100 monuments historiques appartenant à l'État, dont le domaine national de Saint-Claud. En 2015, il s'est vu confier la gestion des étangs de Corot.

POURQUOI CES TRAVAUX ? EST-IL VRAI QUE LA DIGUE FUT RECLASSÉE EN BARRAGE ?

Suivi aux problèmes structurels que présentent les digues depuis les années 2000, la municipalité avait demandé à l'État une étude d'opportunité pour le démarrage de travaux de confortement. Le Centre des monuments nationaux (CMN) avait donc établi un diagnostic complet des étangs et des ouvrages associés (état des corps de digues, et des ouvrages de régulation des niveaux d'eau, niveau d'envasement, identification des risques). Ce diagnostic avait révélé que la digue de l'étang situé en aval appelait un classement en tant que barrage hydraulique, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2015-526 du 12 mai 2015. La digue aval a ainsi été classée comme barrage, et la gestion de l'ensemble des ouvrages hydrauliques encadrée par arrêté préfectoral en avril 2018. Ce classement entraîne un certain nombre d'obligations, en termes de formalisation des procédures de gestion et de suivi, d'aménagements spécifiques de sécurité.

EN GARANTANT LE NIVEAU DE L'EAU BAS, POURRIONS-NOUS FAIRE L'ÉCONOMIE DE CETTE REFECTION ?

Les digues étant fragilisées au quotidien par les racines des arbres et par les aléas climatiques (pluies torrentielles, sécheresses, variations brutales de température), c'était dans l'intérêt de ces travaux que le niveau d'eau des étangs avait été maintenu à un niveau très bas, afin de réduire la pression sur les digues.

Les travaux - dont le CMN assure la maîtrise d'ouvrage, en lien étroit avec les services de l'État (culture, environnement, sécurité) - sont absolument nécessaires car les digues présentant des désordres et pouvaient provoquer à terme des risques d'inondation.

Les études avaient en effet révélé l'absolue nécessité de réaliser la rénovation du site : curage des deux étangs, consolidation des digues et aménagements pour assurer la stabilité de la digue de l'étang aval.

Ces travaux sont aussi l'occasion de dévier des niveaux situés actuellement sous la digue aval.

L'ACCÈS À LA DIGUE ET LA PROMENADE AUTOUR DES ÉTANGS SERONT-ILS AFFECTÉS PAR CES TRAVAUX ? PENDANT ET APRÈS ?

L'accès à la digue et au deuxième étang n'est pas autorisé durant cette opération, pour des raisons de sécurité manifestes. Cette interdiction de passage permet la circulation des diennes de canards de chantier, destinés à l'évacuation des sédiments présents dans les étangs, par la route des basses puis la rue du Mont Alet.

QUELLE ATTENTION A ÉTÉ PORTÉE AUX ECOSYSTÈMES DES ÉTANGS ?

Le Centre des monuments nationaux a par ailleurs missionné la société EOOD ingénieurs conseils pour assurer le respect des mesures environnementales et de la biodiversité des travaux de confortement des deux digues, ainsi que pour le suivi écologique après travaux.

Pendant les deux années de travaux, qui ont pour objectif de conforter de manière pérenne chaque digue des deux étangs et comprendre des opérations importantes de curage, de restauration des berges et des aménagements paysagers, les experts écologiques d'EOOD interviennent pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales issues du Dossier Loi sur l'Eau :

- Le respect des emprises du chantier via notamment la mise en place d'un ballage
- La pose d'une bannière pour les amphibiens en périphérie de la zone de travaux
- Le suivi des pêches de sauvegarde
- Les mesures prises pour limiter le risque de pollution et la propagation des espèces invasives
- Le suivi des travaux sensibles dont le curage et la réflexion des berges
- Le curatage des arbres à abattre, potentiellement favorables aux chiroptères
- Le suivi et l'accompagnement dans le transfert des nénuphars.

La mission confiée à EOOD inclut également les inventaires faune-flore sur les 5 ans après les travaux, afin de caractériser la recolonisation naturelle du site par les différentes espèces.

À l'issue des travaux, une reprise paysagère est prévue sur le terrain par une importante campagne de plantation végétale sur les berges et dans les étangs.

POURQUOI LES ARBRES SUR LA DIGUE DOIVENT-ILS ÊTRE SUPPRIMÉS ?

Il a fallu procéder à l'abattage d'une vingtaine d'arbres sur la digue séparant les 2 étangs, afin de créer l'ouvrage de surverse permettant d'assurer la stabilité de la digue en cas de très fortes précipitations. La zone d'implantation de cet ouvrage a été notamment définie avec le souci de préserver les arbres les plus remarquables. Ces abatages, qui ont fait l'objet de toutes les autorisations administratives requises, ont été effectués sous la stricte surveillance d'un écologue, afin de vérifier que les sujets concernés ne constituaient pas un habitat pour les animaux présents sur site.

Le paysage ainsi restructuré retrouvera l'aspect et les perspectives que connaissait le site au XIX^e siècle, immortalisé par Corot dans ses célèbres peintures.



DURÉE DES TRAVAUX
1^{re} phase : depuis septembre 2019
2^e phase : septembre 2020
Fin : 2^e semestre 2021

Le paysage ainsi restructuré retrouvera l'aspect et les perspectives que connaissait le site au XIX^e siècle, immortalisé par Corot dans ses célèbres peintures.



J-B. Corot. Souvenir de Mortefontaine (1864) Huile sur toile, 65 × 89 cm, musée du Louvre, Paris.

Note DAGO: « Le paysage (...) retrouvera l'aspect (...) que connaissait le site », suivi de l'image « Souvenir de Mortefontaine ».

FACT CHECKING PAGE SUIVANTE



J-B. Corot. Souvenir de Mortefontaine (1864) Huile sur toile, 65 × 89 cm, musée du Louvre, Paris.

Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Note DAGO: Mortefontaine se trouve dans l'Oise... pas à Ville-d'Avray.

Si le CMN a transmis cette vue à la mairie, cette dernière peut déplorer une erreur du CMN.

Dans tous les cas, il s'agit d'une...

FAKE NEWS !

... non relevée par le « comité anti-fake news ».

Historique [\[modifier \]](#) [\[modifier le code \]](#)

Mortefontaine est un **petit village de l'Oise**, au nord de la région parisienne. Corot fait de fréquentes visites à la région dans les années 1850, pour étudier les effets de lumière et les reflets sur l'eau.

Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Janvier 2020



Point sur les travaux des digues des étangs

COMMUNIQUÉ DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



En 2015, le Centre des Monuments Nationaux (CMN) s'est vu confier la gestion des étangs de Corot. À la suite de cette remise en dotation, le CMN a diligenté plusieurs études pour établir un diagnostic complet de l'état des étangs et des ouvrages associés (analyse de l'état du corps des digues, du niveau d'envasement, de l'état des ouvrages de régulation des niveaux d'eau, et enfin d'identification des risques).

Les analyses menées ont également révélé la nécessité de mener une importante campagne de travaux d'entretien et de rénovation du site. Il s'agit en effet de procéder au curage des deux étangs, de consolider les digues, mais également, en raison du classement de la digue de l'étang aval en barrage, de créer sur les deux digues (celle séparant les deux étangs et celle de l'étang aval) des aménagements pour assurer la stabilité et la solidité de celles-ci en cas de très fortes précipitations.

La phase effective de curage de l'étang amont devrait démarrer en ce début du mois de janvier 2020 pour une durée de

matière de protection de la faune et de la flore du site, mais également pour en réduire au maximum les nuisances.

La seconde phase de travaux, identique à la première, débutera à l'automne 2020 pour interventions sur l'étang aval.

Lors des pics d'activité de cette opération, une quarantaine de camions de chantier destinés à l'évacuation des sédiments présents dans les étangs quittera chaque jour le chantier par la route des bassins puis la rue du Mont Alet et quittera Ville-d'Avray direction Versailles via précisément la route de Versailles.

De plus, la circulation de ces engins nécessitera la neutralisation de quelques places de stationnement, essentiellement dans la rue du Mont Alet.

Les horaires et dates de ce chantier ont été strictement encadrés : ces rotations n'interviendront que du lundi au vendredi, entre 8h et 18h.

En dépit de l'ensemble des dispositions qui ont été prises pour réduire les effets occasionnés par ce chantier, le CMN est conscient qu'il générera certaines nuisances, dont il vous prie par avance de bien vouloir l'excuser.

Note DAGO: le Centre des Monuments Historiques semble avoir assuré le bon relais en termes de comm.

Un courrier du CMN a été adressé dès le mois de décembre à l'ensemble des riverains concernés. Il convient enfin de vous préciser qu'une adresse électronique, spécifiquement dédiée à ces opérations a été créée : etangsdecorot@monuments-nationaux.fr. Elle est destinée à recueillir vos interrogations et observations sur ces sujets.

Un courrier du CMN a été adressé dès le mois de décembre à l'ensemble des riverains concernés. Il convient enfin de vous préciser qu'une adresse électronique, spécifiquement dédiée à ces opérations a été créée : etangsdecorot@monuments-nationaux.fr. Elle est destinée à recueillir vos interrogations et observations sur ces sujets.

Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Décembre 2019



RÉNOVATION DU SITE DES ÉTANGS



Les analyses diligentées ont également mener une importante campagne de tra rénovation du site. Il s'agit en effet de pro étangs, de consolider les digues, mais ég classement de la digue de l'étang aval en b 2 digues (celle séparant les 2 étangs et ce aménagements pour assurer la stabilité e en cas de très fortes précipitations. L'ouvra au potentiel surplus d'eau accumulé de fr compromettre leur cohésion et solidité, pa sitif de surverse.

Les différentes autorisations et permis d' vrés par les services de l'État, une premièr l'étang amont a débuté, pour une durée de prévu de procéder cet hiver au curage du ba de la digue ainsi qu'à la création du dispo: le printemps, et enfin, pendant la période i certaines berges dégradées. Cette reprise possible avec les techniques de génie végé le site.

Une seconde phase de travaux sur le bassi siblement identique à la première, est pro l'automne 2020.

À l'issue de chacune des phases de travau estivales, une reprise paysagère est enfir notamment par une importante campagne taux, sur les berges et dans les étangs.

Ce calendrier a été défini avec le souci de sente sur le site et de respecter la réglem protection des espèces, mais également er mum les nuisances pour les riverains.

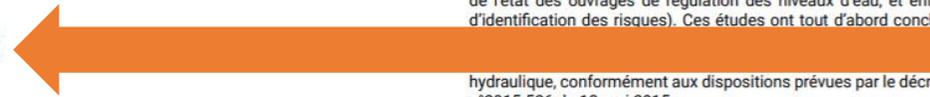
> Afin de répondre aux questions et dema des Dagovériens, le CMN a créé une adr etangsdecorot@monuments-nationaux.fr.

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, assure la conservation et l'ouverture au public de plus de 100 monuments historiques appartenant à l'État, dont le Domaine national de Saint-Cloud. En 2015, il s'est vu confier la gestion des étangs de Corot. Ces derniers ont été en effet notamment aménagés au cours du 17^e et 19^e siècles pour assurer le recueil des eaux pluviales destinées à alimenter le domaine, afin de permettre la mise en œuvre des bassins et cascades qui agrémentent ses jardins. À la suite de cette remise en dotation, le CMN a diligenté plusieurs études pour établir un diagnostic complet de l'état des étangs et des ouvrages associés (analyse de l'état du corps des digues, du niveau d'envasement, de l'état des ouvrages de régulation des niveaux d'eau, et enfin d'identification des risques). Ces études ont tout d'abord conclu,

hydraulique, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2015-526 du 12 mai 2015.

Note DAGO: le Centre des Monuments historiques semble avoir assuré le bon relais en termes de comm.

> Afin de répondre aux questions et demandes de précisions des Dagovériens, le CMN a créé une adresse de messagerie : etangsdecorot@monuments-nationaux.fr.



Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Note DAGO: le Centre des Monuments historiques semble avoir assuré le bon relais en termes de comm.

Peut-être pas suffisant...

Dans ce cas, que fallait-il de plus?

Pourquoi la mairie n'a pas assisté à la dernière commission des sites pour le demander? **Fact checking:**

L'ordre du jour était le suivant :

3- Projet concernant les travaux de confortement des deux barrages des étangs de Corot à Ville d'Avray.



PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DU 18 AVRIL 2019

Etaient présents les membres suivants :

- Mme Weill, inspectrice des sites - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE),
- M. Léothaud, chef du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine,
- Mme Reynaud, représentant la directrice de l'unité départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA),
- Mme Férault, représentant la directrice des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,
- Mme Pierrard, représentant la directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la Forêt,
- M. Baguet, président de l'EPT « Grand Paris Seine Ouest »,
- M. Révillon, conseiller départemental,
- M. Massou, conseiller départemental,
- Mme de Pampelonne, maire-adjoint de Meudon (à partir de 15h15),
- M. Allardi, maire-adjoint de Secaux,
- M. Muth, directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine,
- M. Lelièvre, architecte DPLG-urbaniste-Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE),
- Mme Combaldieu, société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France,
- Mme Bauche, association « Environnement 92 »,
- M. Blin, association « Environnement 92 »,
- M. Vallin, paysagiste.

Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Jun 2019



TRAVAUX Étangs : des travaux à venir sur les digues



LES TRAVAUX

Dès 2017, les premières reprises de désordres constatés ont été réalisées. Des interventions de grande envergure seront menées dès septembre 2019.

Il s'agit en effet de procéder au curage des 2 étangs, de consolider les digues, mais également - conséquence du classement - de créer sur les 2 digues (celle séparant les 2 étangs et celle de l'étang aval) des aménagements pour assurer la stabilité et la solidité des digues en cas de très fortes précipitations. L'ouvrage créé permettra ainsi au potentiel surplus d'eau accumulé de franchir les digues sans en compromettre la cohésion et la solidité par la création d'un dispositif de surverse.

DEUX PHASES

- **1^{ère} phase (septembre 2019)** : une vidange de l'étang aval afin d'en permettre son curage, mais également de conforter la digue et de créer l'ouvrage de surverse.
- **2^{ème} phase (septembre 2020)** : des interventions de même nature sur l'étang amont.
- **Fin** : fin 2021.

Des mesures conservatoires de gestion des étangs et de sécurité ont été mises en place : l'abaissement des niveaux d'eau des plans d'eau, pour réduire la pression sur les digues et gagner en capacité de stockage en cas de fortes précipitations. Une taille plus stricte de la végétation doit également permettre un contrôle visuel plus efficace de ces ouvrages.

*DICRIM : Le document d'information communal sur les risques majeurs

*PCS : Le plan communal de sauvegarde

➤ **RENDEZ-VOUS**
Réunion publique : mardi 2 juillet à 20h30 au Colombier.

UN PEU D'HISTOIRE

Afin d'assurer l'alimentation en eau des bassins et cascades du domaine national de Saint-Cloud, il est décidé à la fin du 17^e siècle de creuser à Ville-d'Avray un second étang, en aval d'un étang préexistant depuis le Moyen-Âge. Afin de relier ces plans d'eau au domaine de Saint-Cloud, un aqueduc en partie souterrain est créé. Depuis 2015, le Centre des Monuments Nationaux s'est vu confier la gestion du site.

Le Centre des Monuments Nationaux a établi un diagnostic complet des étangs et des ouvrages associés (état des corps de digues, et des ouvrages de régulation des niveaux d'eau, niveau d'envasement, identification des risques). La digue aval a ainsi été classée comme barrage, et la gestion de l'ensemble des ouvrages hydrauliques encadrée par arrêté préfectoral en avril 2018.

Ce classement entraîne un certain nombre d'obligations, en termes de formalisation

Depuis les années 2000, le maire Denis Badré a alerté l'État à propos des problèmes structurels des digues des Étangs. La situation inquiétante après les pluies diluviennes de juin 2016 a incité le maire à réitérer vigoureusement sa demande d'intervention de l'État pour le démarrage de travaux de confortement.

et enfin d'information auprès des populations - Dagovéranais comme Sévriens - situées dans le talweg en aval des étangs. Le classement implique ainsi la mise à jour du DICRIM* et du PCS* des communes concernées, afin d'organiser les procédures d'alerte et de sauvegarde des populations dagovéranaises et sévriennes en cas d'incident sur les ouvrages.

Note DAGO: l'information donnée par la mairie était-elle juste?

FACT CHECKING PAGE SUIVANTE

Une taille plus stricte de la végétation doit également permettre un contrôle visuel plus efficace de ces ouvrages.



Capture audio, les étangs:

32 mn 39 s: « Nous n'avons pas (de la part du Centre des Monuments Nationaux) le relais que nous aimerions avoir en termes de communication ».



Note DAGO: on ne peut parler de « **taille plus stricte** » quand il s'agit, dans les faits, de coupes totales et d'arrachage:

Fake News !

Ci-dessous vues inversées, au même endroit (entre les deux étangs):



Capture audio, la forêt:

1 h 07 mn 44 s mn 39 s



Mars 2020



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Que se passe-t-il dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes ?



maturité ou dépérissant sont prélevés progressivement ;

- **des coupes sanitaires** 57a, 63b, 120b et 121b, ont permis le prélèvement des arbres dangereux et dépérissant garantissant ainsi la sécurité du public ;
- **des coupes d'amélioration** sur les parcelles 63c et 66 ont éclairci le peuplement de la forêt, afin de favoriser le développement des plus beaux sujets ;
- **et une coupe définitive** sur la parcelle 36b due à l'échec de la régénération naturelle. Sur cette parcelle, les jeunes semis issus des graines n'arrivent pas à se maintenir, n'assurant pas ainsi la régénération de la forêt. Le prélèvement des individus sénescents a ainsi eu lieu, une plantation est ensuite programmée.

> **Visualisez ces coupes sur www.villedavray.fr.**

Des usagers de la forêt se sont émus des coupes en forêt menées par l'ONF dont certaines très récentes en lisière de chemin et à la dégradation de certaines routes forestières par les exploitants de l'ONF. L'ONF apporte les éléments d'information suivants.

COMMUNIQUÉ DE L'ONF

Les opérations sylvicoles prévues par l'aménagement forestier de la forêt se sont déroulées **d'août à décembre 2019**, afin d'éclaircir et renouveler la forêt, favoriser la biodiversité et entretenir et améliorer les équipements d'accueil :

- **des coupes dites en futaie irrégulière** ainsi que des coupes sanitaires sur les parcelles 103, 104b, 105b, 129, 131a et 132, lors desquelles les arbres arrivés à

En janvier, une coupe sanitaire au bord des chemins a démarré en complément des zones déjà sécurisée précédemment. En effet, **les peuplements en forêt de Fausses-reposes, comme partout en France, sont fragilisés en lien avec le réchauffement climatique.**

Sécheresses répétées et maladies telle que la maladie de l'encre présente en forêt domaniale de Fausses-reposes, **provoquent le dépérissement accéléré des arbres.**

Cela repré pour les us Chutes de nement) se coupes. Ces opéra dangereux zones d'a chemins. Les signes pas toujou par le gran

Le contexte i offre peu d'a la sortie de extraits est même voie Aujourd'hui chemins, noi où il y a de passages réj

Conscient d les usagers en état part forestières. définitive à des bois), s bois pour les

Note DAGO: on coupe des arbres pour «favoriser la biodiversité » !?

Quels équipements d'accueil sont améliorés?

A quel moment le « comité citoyen anti-fake news intervient-il pour pointer une **fake news** relayée par le Ville-d'Avray Info?

Capture audio, la forêt:



Fausses-Reposes mars 2020

(nota: DAGO ne connaît pas l'auteur des tags)

Note DAGO: on coupe des arbres pour «favoriser la biodiversité » !?
Quels équipements d'accueil sont améliorés grâce à ces coupes?

A quel moment le « comité citoyen anti-fake news intervient-il pour pointer une **fake news** relayée par le Ville-d'Avray Info?

Compte-rendu de la réunion publique du 12/03/20

Séance de questions / « réponses »



Capture audio, questions / « réponses »:



Note DAGO: nous n'avons pas reconnu la **personne interpellant ici Madame de Marcillac**; rien de concerté!

Ce qui suit est l'échange, rigoureusement retranscrit, avec les tentatives d'interruption de part et d'autre.

En **bleu** la/les questions ou commentaires, en **rouge** les « réponses ».

« Il y a un avenant de **modification du PLU** qui a été traité de façon extrêmement simpliste, simplissime. Vous parliez de concertation avec les dagovéranais. A Garches il y a eu une réunion publique (...) quand ils ont négocié le leur. A Ville-d'Avray ça a été une espèce de chambre d'enregistrement (...). Je me suis plongée assez longtemps

sur ce point-là pour regarder en détail tout ce qui est écrit (...). Pourquoi n'avons-nous pas eu, alors que le Cœur de Ville était particulièrement concerné avec les projets de **densification en cours**... Mme de Marcillac: **Alors Madame!** Et deuxièmement **-laissez-moi parler!** – quelle est la modalité de décision si vous êtes élue? On peut discuter longtemps et beaucoup mais si la communication n'est pas réelle (...) Quels sont vos engagements par rapport à une renégociation de cet avenant de modification du PLU? » 1 h 48 mn 45 s, Mme de Marcillac « **Les modifications du PLU sont (...) extrêmement légères (...) qui ne modifient pas la densité des projets** » « **Oh non!** » Mme de Marcillac: **Madame!** (...) quand il y aura d'autres modifications du PLU (...) nous ferons (...) des réunions publiques. Je précise que les modifications du PLU n'ont **absolument pas conduit à modifier en quoi que ce soit la densité des projets**. Et pour très vite couper court à la discussion, se tournant de l'autre côté de la salle: **Une autre question?** »

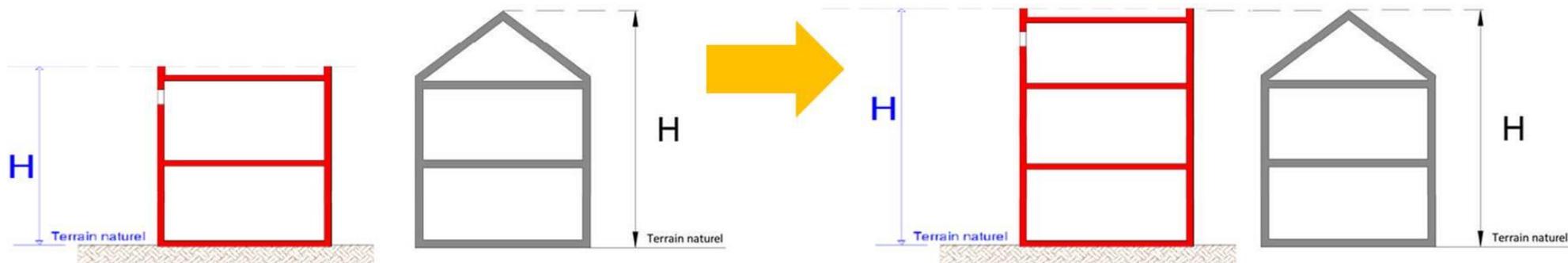
Capture audio, questions / « réponses »:



Note DAGO: nous n'avons pas reconnu la personne interpellant ici Madame de Marcillac; rien de concerté!
Ce qui suit est l'échange, rigoureusement retranscrit, avec les tentatives d'interruption.

1 h 48 mn 45 s, Mme de Marcillac « Les modifications du PLU sont (...) extrêmement légères (...) qui ne modifient pas la densité des projets (...). Je précise que les modifications du PLU n'ont absolument pas conduit à modifier en quoi que ce soit la densité des projets. »

Rappel DAGO (entre autres) :



Capture audio, questions / « réponses »:

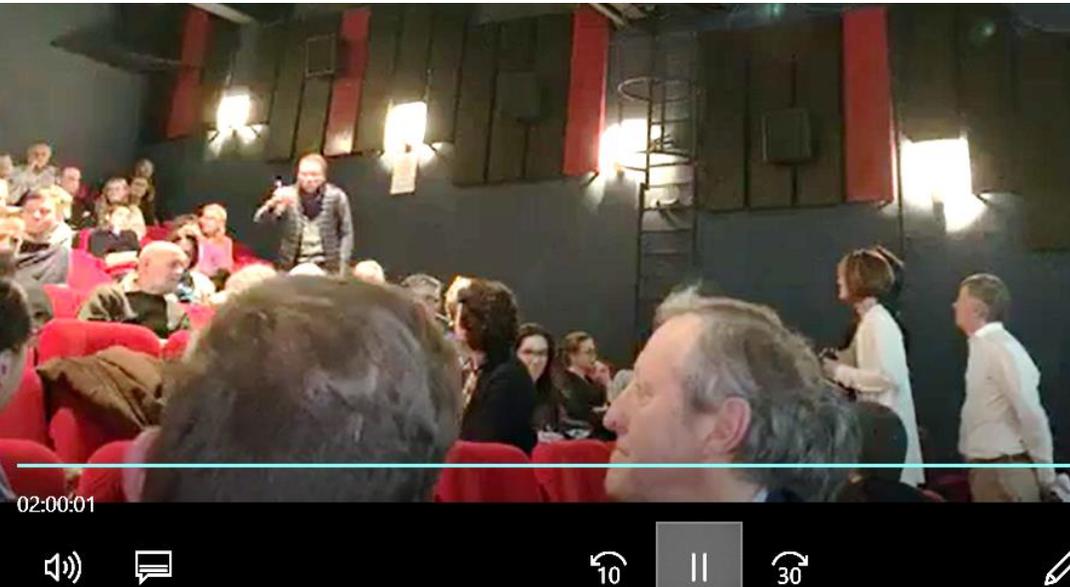


1 h 59 mn 39 s : DAGO, après les difficultés habituelles pour avoir le micro, s'est exprimée calmement en ces termes (avec, en rouge les réactions de l'équipe sortante):

« Bonsoir, je suis JM Bourhis, le président de Dagovera... Equipe, narquoise, de concert: « Ouiii, oui!!! » ... nous avons des dizaines de membres assez respectables, donc je vous prierais aussi de les respecter. Reprise du sujet: Nous avons fait l'objet... « Mr Bourhis, vous ne manquez pas de nous respecter dans les documents que vous diffusez assez largement! » ... je peux parler? « Ben je ne sais pas! ... dans lesquels vous vous faites un plaisir d'utiliser les mails que je vous

adresse personnellement pour instrumentaliser les réponses à votre bénéfice! » ... j'invite tout un chacun, s'il a des questions sur le sujet, à venir me voir, je l'en informerai précisément. Reprise: Nous faisons l'objet d'une campagne de dénigrement... « Ah, je ne sais pas qui fait l'objet d'une campagne de dénigrement Mr Bourhis! » Equipe: « On est en train de perdre du temps, là! » ... pourriez-vous s'il vous plaît me dire quel est ce groupe anti-fake news... Equipe: « Non! Non! » ... qui est en fait un groupe de diffusion de fake news dont vous relayez les propos, c'est un groupe... Mme de Marcillac: « La parole est à Monsieur X (la distribution des rôles avait manifestement été préparée 😊) qui va donner son avis sur les documents de Mr Bourhis » (oui, c'était bien préparé! 😞)

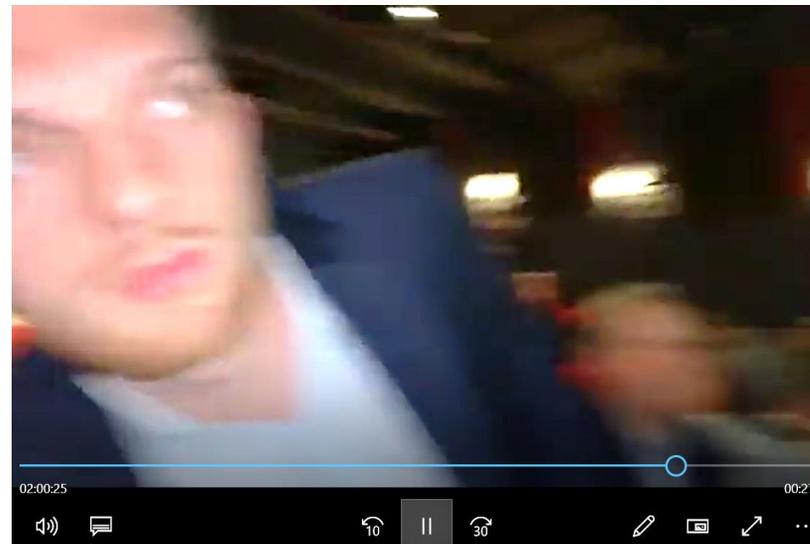
Capture audio, questions / « réponses »:



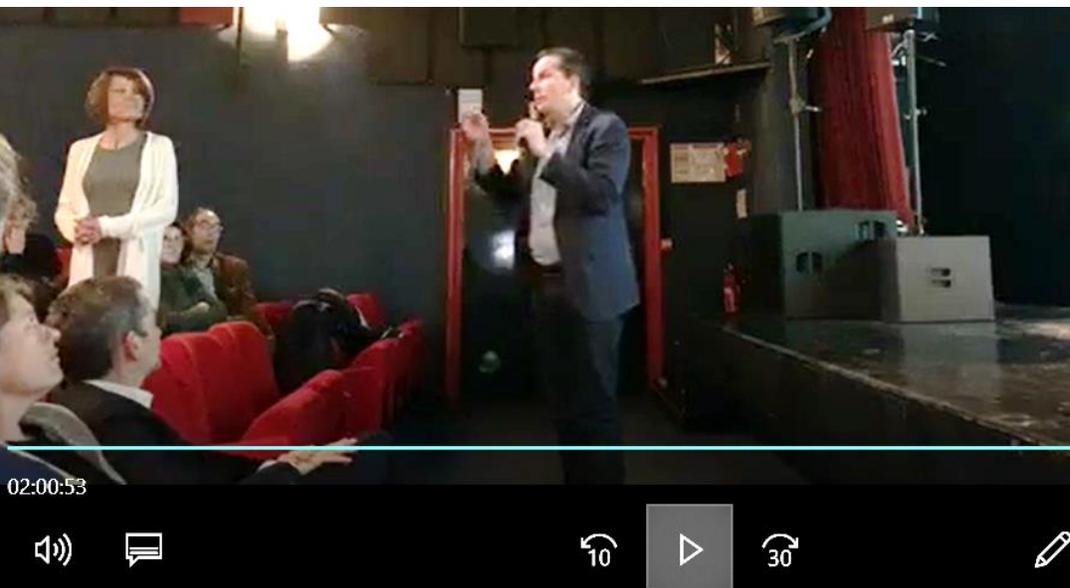
Mr X s'exprime, rien de notable (cf. capture audio), si ce n'est le fait que certains ont moins de mal que d'autres à obtenir le micro et à le conserver sans qu'on leur coupe la parole, allez savoir pourquoi...

Equipe: « Allez, on passe à des questions sérieuses! » (Note DAGO: la démocratie n'est donc pas une question sérieuse).

Dago tente une réaction, tentative aussitôt empêchée et la caméra est retournée vers la scène avec ce cri : « Il faut lui reprendre le micro! »



Capture audio, questions / « réponses »:



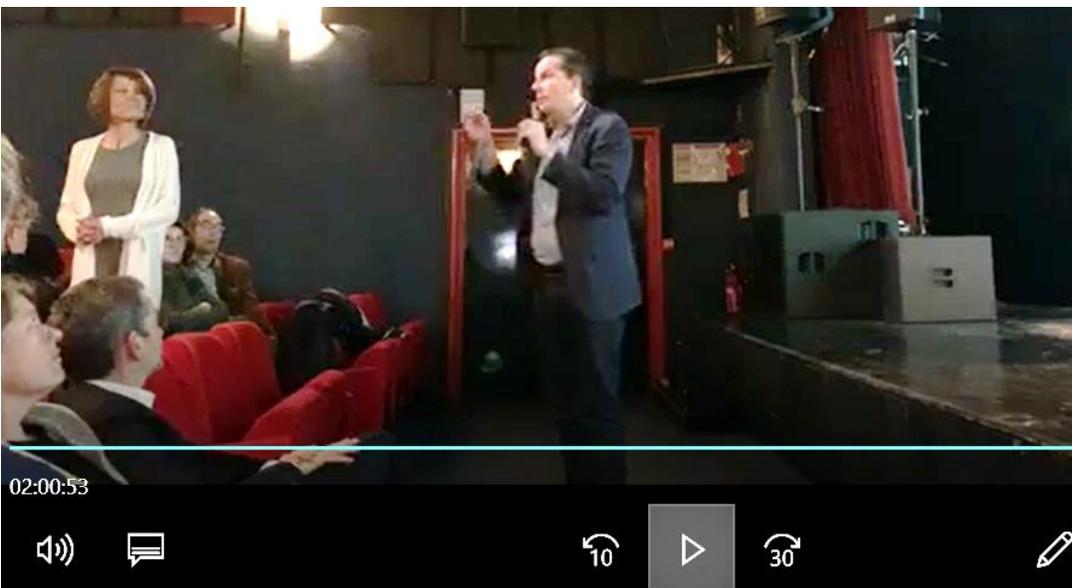
Puis troisième intervenant arrivé en renfort pour circonscrire le danger:

« Le groupe dont vous parlez est un groupe de citoyens qui représente des dagovéranais qui souhaitent avoir des informations fiables. On a vu avec cette campagne de la désinformation, des contrevérités, des mensonges, parfois de la diffamation... Madame de Marcillac: **DE L'INSTRUMENTALISATION D'ASSOCIATIONS!!!** » Note DAGO: ce n'est nullement le cas du « comité anti-fake news » puisque, en l'espèce il n'est pas *instrumentalisé*: il participe de son plein gré et en toute connaissance de cause au soutien de l'équipe sortante... Mais sans le dire! Reprise: ... on peut avoir un avis contradictoire mais il doit être

soutenu par du factuel et donc, ce groupe, **nous l'avons encouragé** quand il s'est créé, parce qu'il rectifie certaines vérités... Note DAGO: beau lapsus! nous sommes 100% d'accord, pour une fois 😊 car oui monsieur : ce groupe **rectifie** certaines vérités, c'est-à-dire qu'il les... change! Il ferait mieux de *rétablir* les vérités... et certaines données que **nous, nous pouvons leur donner** (...) Note DAGO: nous n'espérons pas un tel aveu!!! Notre souhait, avec le mandat qui va s'ouvrir, c'est que **nous n'ayons pas besoin** d'avoir un groupe de citoyens qui a besoin de faire ce type de travail (...)

Note DAGO: non, pas de note supplémentaire, tout est dit et... vive la « démocratie augmentée 2.0 »! (nouveau concept...)

Capture audio, questions / « réponses »:



(Suite):

... Combien de fois vous, Mr Bourhis, vous êtes venus nous voir? Moi j'étais là tous les mois depuis un an dans la rue les dimanches, jamais je ne vous ai vu (note DAGO: pourquoi Mr Bourhis serait-il venu? Il avait déjà sollicité, pour se présenter, un rendez-vous auprès de Madame de Marcillac le 6 juillet 2019 et obtenu cette entrevue le 10 septembre dernier:

Envoyé : samedi 6 juillet 2019 20:27 **De :** BOURHIS Jean-Marc **À :** Aline de Marcillac (aline.de-marcillac@orange.fr)

Objet : Dagoverana

Je sollicite auprès de vous un rendez-vous d'une heure pour vous exposer certaines évolutions concernant le milieu associatif de la commune.

De : Aline de Marcillac (Ville d Avray) <alinedemarcillac@mairie-villedavray.fr>

Envoyé : lundi 29 juillet 2019 11:19

À : BOURHIS Jean-Marc

Objet : RE: Dagoverana

Je suis désolée de ne pas vous avoir répondu plus tôt. C'est lié à une absence imprévue au niveau de mon secrétariat. Je peux vous proposer le **mardi 10 septembre**

... donc ça suffit un moment donné Mr Bourhis de rester dans votre tour, de faire vos super présentations Note DAGO: merci, votre compliment s'ajoute à tous ceux déjà reçus ... sans « fact checking ». Je viens du domaine des médias, du journalisme, le fact checking en France on ne connaît pas très bien Note DAGO: ceci est une **fake news** car, si!: le fact checking existe en France et ailleurs depuis la nuit des temps: ça consiste simplement à vérifier ce qu'on dit et DAGO n'a pas attendu le terme anglais pour tourner 7 fois sa langue dans sa bouche, en bon français ... mais c'est très important... donc la prochaine fois que vous faites un document de ce type renseignez-vous s'il vous plaît! » Note DAGO: voilà qui est fait! 😊

Capture audio (ne pas hésiter à demander le lien) :



10 mn 24 secondes:

« Que tout cela se déroule dans un climat de bonne humeur, d'écoute et de courtoisie »

« Evidemment, il va falloir que nous fassions évoluer notre gouvernance en développant l'écoute... »

00:10:24

02:17:10

Compte-rendu de la réunion publique du 12/03/20

Conclusion...



... DAGO en fait- elle trop ?